

# GROS-PLAN

## VERS UN SUIVI DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION AXÉ SUR LES PERSONNES

*Molly D. Anderson*<sup>1</sup>

Le droit humain à une alimentation et une nutrition adéquates constitue la pierre angulaire du CSA, la principale plate-forme internationale d'échange et de décision sur les questions relatives à la sécurité alimentaire. L'ensemble des recommandations et des produits qui en émanent doivent être conformes à ce droit. Jusqu'à présent, c'est essentiellement le CDESC qui a pris en charge le suivi du droit à l'alimentation et à la nutrition dans le cadre de ses examens périodiques, tandis que la sécurité alimentaire – résultat fondamental de la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition – n'est pas encore suffisamment évaluée. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD, en septembre 2015, a suscité un regain d'attention, sur le plan international, vis-à-vis des indicateurs de la sécurité alimentaire, laquelle est visée par l'Objectif 2 : « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* »<sup>2</sup>. Après avoir exposé comment la FAO s'est efforcée, ces dernières années, d'améliorer la mesure de la sécurité alimentaire, cet article présentera un nouveau projet qui entend évaluer certains des principaux déterminants de la souveraineté alimentaire, offrant ainsi un moyen de suivi du droit à l'alimentation et à la nutrition.

Jusqu'en 2013, la prévalence de la sous-alimentation était le paramètre principal utilisé pour évaluer l'insécurité alimentaire dans la publication phare annuelle de la FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI). Or, elle équivalait à une mesure approximative et globale des carences chroniques et sévères en calories pour un pays dans son ensemble ; elle permet donc difficilement d'évaluer la sécurité alimentaire, laquelle « existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »<sup>3</sup>. Cette approche a abouti à une grave sous-estimation de l'étendue réelle de l'insécurité alimentaire découlant de carences à court terme ou saisonnières, de la discrimination entravant l'accès des femmes ou des sous-groupes marginalisés aux aliments, et de la dénommée « faim cachée » (caractérisée par des carences en vitamines et en minéraux).

Reconnaissant les problèmes posés par ce paramètre, la FAO décida d'introduire de nouveaux indicateurs dans l'édition 2013 du SOFI, y compris des indicateurs indirects de la vulnérabilité et des chocs, ainsi que plusieurs autres en lien avec la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments. Bien que ces données supplémentaires aient permis de brosser un tableau plus nuancé de l'état de l'insécurité alimentaire, leur interprétation dans les éditions 2013, 2014 et 2015 du SOFI révéla des hypothèses empreintes d'un parti pris néolibéral présentant le libre-échange, l'agriculture industrielle, l'agriculture tournée vers l'exportation et le modèle de développement économique dominant comme des voies permettant d'atteindre la sécurité alimentaire. Or, l'élimination de la faim à l'horizon 2030, la garantie de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable exigent un cap clair, reposant sur des preuves et non des suppositions. Au cours de l'année écoulée, la FAO a expérimenté une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue visant à évaluer l'anxiété relative à

- 1 [Molly D. Anderson](#) occupe la Chaire William R. Kenan Jr. d'études alimentaires au Middlebury College, situé à Middlebury (État du Vermont, États-Unis d'Amérique). Pour en savoir plus, voir : [www.middlebury.edu](http://www.middlebury.edu) (en anglais) Merci à Maarten Immink (consultant), Nora McKeon (Terra Nuova) et Stefano Prato (Society for International Development) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a initialement été rédigé en langue anglaise.
- 2 Pour en savoir plus sur les ODD, voir : [www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/post-2015-development-agenda.html](http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/post-2015-development-agenda.html)
- 3 CE, FAO, *An Introduction to the Basic Concepts of Food Security*, Rome : Programme CE-FAO « Sécurité alimentaire : l'information pour l'action », 2008. [www.fao.org/docrep/013/al936f/al936f00.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/al936f/al936f00.pdf)

l'alimentation et à la pénurie alimentaire. Les données qu'elle permettra de recueillir seront extrêmement précieuses pour la réalisation du suivi de l'état de l'insécurité alimentaire ; cependant, au moment de la rédaction du présent article, les résultats des pays ne sont pas encore disponibles et, s'ils venaient contredire les évaluations préalables de la faim, ils pourraient s'avérer sensibles d'un point de vue politique.

Les préoccupations que soulèvent les modalités futures du suivi des avancées réalisées vers la sécurité alimentaire s'expliquent en partie par le bilan plutôt terne des OMD et du SOFI dans l'utilisation des données relatives à la faim, en plus de la prévalence de la sous-alimentation. En effet, concernant la période récente, marquée par une forte volatilité des prix, une augmentation des inégalités à l'échelle mondiale et une vulnérabilité croissante de la production d'aliments en raison du changement climatique, l'édition 2015 du rapport officiel de la FAO relevait une réduction draconienne de l'insécurité alimentaire et indiquait que l'ODD 1 (visant à réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim) avait été atteint dans 72 pays, tandis que d'autres étaient en passe de le réaliser<sup>4</sup>. Et d'impliquer qu'un plus grand nombre de politiques néolibérales était souhaitable en raison des bons résultats qu'elles produisaient. Il est facile de mentir avec les statistiques ; il est encore plus facile de tirer de fausses conclusions lorsque les données ne sont pas ventilées par pays, par genre ou par sous-groupe, ou que les mesures ne portent pas sur les bons éléments.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est assorti d'objectifs ambitieux louables ; cependant, il continue de faire primer la croissance économique nationale sur la concrétisation des droits humains de toutes et tous. Pis encore, en établissant les droits humains comme des « besoins », il marque un retour en arrière ouvrant dangereusement la voie à leur marchandisation. Cette approche est particulièrement pernicieuse compte tenu de l'importante influence dont les entreprises ont joui dans la définition du Programme, et de l'opinion dominante répandue au sein de nombreuses enceintes des Nations Unies selon laquelle le secteur privé détient la clé de la mise en œuvre des ODD. De fait, l'Objectif 2 ne contient aucun élément relatif au droit à l'alimentation et à la nutrition, ce qui révèle un manque de cohérence vis-à-vis du CSA et une négligence des preuves attestant des améliorations significatives de la sécurité alimentaire obtenues grâce à la mise en œuvre de ce droit<sup>5</sup>. Le Programme et les ODD ont été emportés par la « révolution des données », en vertu de laquelle les données quantifiables manipulées par des technocrates soi-disant experts sont considérées comme le principal, voire l'unique chemin pour accéder à la connaissance. Les indicateurs proposés pour les ODD mettent l'accent sur la mesure des résultats, au lieu de réaliser un suivi des modalités par lesquelles ces résultats sont atteints.

À l'opposé, les approches fondées sur les droits exigent une évaluation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition axée sur les connaissances et la participation directe des individus, notamment ceux les plus affectés. Elles supposent également que le processus par lequel les personnes atteignent la sécurité alimentaire soit analysé, en contrôlant, par exemple, s'il existe un organisme multipartite capable de définir des politiques alimentaires et une législation favorable permettant aux syndicats représentant les travailleurs du secteur de l'alimentation et de l'agriculture de revendiquer des salaires minimums vitaux. De plus, il est tout aussi important de documenter les exemples de conformité avec le droit à l'alimentation et à la nutrition, comme sa reconnaissance juridique ou la possibilité de déposer un recours devant les tribunaux afin de demander réparation en cas de violation. Les données

4 FAO, « Soixante-douze pays ont atteint l'objectif de réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim », Rome : FAO, 7 juin 2015.

[www.fao.org/news/story/fr/item/292557/icode](http://www.fao.org/news/story/fr/item/292557/icode)

5 Sano, Hans-Otto, et Feiring, Birgitte, A Human Rights Review of the Proposed SDG Priority Indicators, Copenhague : Institut danois des droits de l'Homme, 2015. [www.plan-academy.org/mod/data/view.php?id=18&rid=196](http://www.plan-academy.org/mod/data/view.php?id=18&rid=196) (en anglais)

issues de certains paramètres proposés comme indicateurs des ODD sont, certes, pertinentes pour le droit à l'alimentation et à la nutrition ; mais, sans les éléments clés propres aux approches fondées sur les droits humains (participation, accent sur les processus ainsi que sur les résultats, reconnaissance juridique explicite du droit à l'alimentation et à la nutrition et droit au recours en cas de violation), les ODD ne sauraient être considérés comme indicatifs des meilleures manières pour atteindre ce droit ou même la sécurité alimentaire.

La mesure des progrès est essentielle pour savoir si les agences gouvernementales et les organisations non-gouvernementales engagées sur les questions de la faim, l'insécurité alimentaire et le droit à l'alimentation et à la nutrition sont sur la bonne voie. Pour cela, il convient de choisir des paramètres qui reflètent l'expérience des individus, permettent de comparer les différentes approches de l'insécurité alimentaire et respectent les approches fondées sur les droits humains. Si l'on entend concrétiser le droit à l'alimentation et à la nutrition, les systèmes alimentaires doivent être radicalement transformés. Il est indispensable d'associer, à toutes les étapes du processus, celles et ceux qui sont les premiers à contribuer à la sécurité alimentaire, qui souffrent aussi des pires conséquences de l'insécurité alimentaire et dont la voix n'a pas été suffisamment entendue. La pression des groupes d'intérêts qui tirent profit du *statu quo* en dit long sur le recours trop systématique de certains pays aux indicateurs de mesure. Cependant, ces derniers ne donnent aucune information quant aux options viables pour éradiquer la faim et aux modalités par lesquelles cet objectif peut être atteint de manière rentable par le biais d'une gouvernance plus démocratique, de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire, et sans accroître la dépendance vis-à-vis des importations d'intrants onéreux ou des pratiques de prêt abusives.

Si l'on entend véritablement répondre aux besoins des victimes de la faim et de l'insécurité alimentaire, et transformer les systèmes alimentaires, il est primordial de dissocier les priorités de l'agro-industrie des avancées réelles dans la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition.

### **ENCADRÉ** Pour un suivi du droit à l'alimentation et à la nutrition réalisé par les peuples *FIAN International*<sup>6</sup>

La grande majorité des violations du droit à l'alimentation et à la nutrition sont associées à des actes de commission et d'omission émanant des pouvoirs publics, ainsi qu'à des abus perpétrés par des entreprises transnationales. Ces actes de violence peuvent prendre plusieurs formes : l'accaparement de terres, les expulsions forcées, le mariage des enfants et la violence de genre, la servitude pour dette, le recours abusif aux produits agrochimiques par l'agro-industrie (avec des conséquences néfastes pour la santé humaine et l'environnement), la criminalisation des dirigeant-e-s des mouvements sociaux et des défenseurs et défenseuses des droits humains, l'accaparement des océans et des mers<sup>7</sup>, les pratiques abusives de commercialisation des aliments malsains, ou encore l'accentuation du changement climatique. Ces violations génèrent la faim, la malnutrition, la perte des moyens d'existence et la dégradation de la qualité de vie. Elles sont le reflet de l'absence de souveraineté des peuples sur leurs vies et leurs corps, ainsi que de l'indifférence de la part des États quant aux besoins et priorités de leurs citoyen-ne-s.

6 FIAN International est une organisation internationale de défense des droits humains qui plaide en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates depuis trente ans. Elle se compose de sections nationales et de membres individuels dans plus de cinquante pays. Pour en savoir plus, voir : [www.fian.org/fr/](http://www.fian.org/fr/)  
Merci à Emily Mattheisen et Sofia Monsalve Suárez (FIAN International) pour leur aide à la rédaction et à la révision du présent encadré.

7 Pour en savoir plus sur l'emprise des entreprises sur la pêche à l'échelle mondiale, voir l'article « Privatisation et emprise des entreprises sur les politiques de pêche internationales » paru dans la présente édition de *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

Devant ces défis, les peuples, les communautés et les groupes de base se sont organisés de différentes manières pour résister à la violence croissante exercée par les puissantes élites nationales et mondiales. Plus récemment, leurs efforts se sont intensifiés pour bâtir une convergence des luttes prenant pour base les processus locaux, nationaux et régionaux. L'on peut notamment citer en exemple la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau<sup>8</sup>, ainsi que d'autres initiatives populaires ayant vu le jour au Mali ou au Pays Basque.

FIAN International, en collaboration avec des mouvements sociaux, des OSC et des universitaires, a initié un projet visant à faire le suivi des principales entraves à la souveraineté alimentaire. Si d'autres initiatives ont permis de mettre en place des outils aidant les États à réaliser un suivi de la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition<sup>9</sup>, ce nouveau projet part du postulat que la souveraineté alimentaire constitue la seule voie possible. Il évalue donc les conditions nécessaires à la concrétisation de la souveraineté alimentaire, y compris le cadre juridique et institutionnel pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, les droits des femmes, l'accès et le contrôle des personnes produisant des aliments à petite échelle sur les ressources, la participation politique véritable à l'élaboration des politiques, et l'absence de discrimination dans la promulgation des politiques et programmes alimentaires. Bien que toutes ces questions se recoupent, elles doivent être pleinement intégrées à l'analyse générale, et donc, aux solutions proposées pour éradiquer la faim et la malnutrition.

C'est ainsi qu'un groupe de consultants a travaillé de manière collective, en collaboration avec des experts disposant d'expérience dans le travail auprès des mouvements sociaux et des organisations de base, afin d'établir des indicateurs pour chacun de ces déterminants, en utilisant différentes méthodes et séries de données. Ce projet a pour objectif de : (1) développer une alternative fondée sur la souveraineté alimentaire et les droits humains aux outils de suivi existants ; (2) démontrer les impacts de la participation populaire, de la reddition de comptes basée sur les droits humains et de la cohérence des politiques sur la mise en œuvre des obligations en matière de droits humains ; (3) dégager une plus grande synergie entre les mouvements mondiaux et locaux et les processus politiques ; (4) créer une cohérence dans la défense des droits humains au moment d'élaborer des rapports internationaux ; et, (5) fournir une analyse complète, ainsi que des ressources, aux personnes impliquées dans des travaux en lien avec le droit à l'alimentation et à la nutrition. Le processus, les résultats et les travaux en cours dans le cadre de cette initiative collective seront étroitement liés au Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, et rassembleront les différents groupes et secteurs dans le but de créer et générer un puissant outil au service des OSC<sup>10</sup>. Il permettra à ces dernières de développer leurs travaux de suivi dans différentes enceintes de manière plus stratégique, et de tisser des liens entre les systèmes existants, dont le CSA, les organes des Nations Unies en charge des droits humains (comme le CDESC et le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), et les ODD.

L'initiative entend être un projet de recherche-action participative en concertation avec les mouvements sociaux et les organisations de base. S'appuyant sur une approche ouverte, elle sera testée, ajustée et affinée au fur et à mesure de ses avancées. Les succès remportés en matière de plaidoyer sont toujours le résultat d'un travail collectif ; nous appelons donc toutes celles et ceux souhaitant participer et soutenir ce processus ancré dans la collaboration à nous rejoindre !<sup>11</sup>

8 Pour en savoir plus sur la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau, et notamment sa branche en Afrique de l'Ouest, voir l'article « La Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest : construire un peuple uni et fort » paru dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

9 Pour prendre connaissance d'actions précédentes en matière de suivi de la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, voir : Riedel, Eibe, Arend, Jan-Michael, et Suárez Franco, Ana María, "Indicators-Benchmarks-Scoping-Assessment: Background Paper", Berlin et Genève : Fondation Friedrich Ebert, 2010. [www.fes-globalization.org/geneva/documents/HumanRights/6July10\\_BackgroundPaper\\_IBSA.pdf](http://www.fes-globalization.org/geneva/documents/HumanRights/6July10_BackgroundPaper_IBSA.pdf) (en anglais)

10 Pour en savoir, voir le nouveau site Internet du réseau, qui sera lancé lors du second semestre 2016 : [www.righttofoodandnutrition.org](http://www.righttofoodandnutrition.org)

11 Pour savoir comment rejoindre l'initiative, veuillez contacter Emily Mattheisen (FIAN International) à l'adresse [mattheisen@fian.org](mailto:mattheisen@fian.org)